



« Les objectifs de développement durable :
imagine la Suisse de demain »

1. Organisation

Le concours est organisé par l'équipe de projets de la Fondation Eduki. Elle prend toute décision utile à son bon déroulement, veille à l'application du règlement et statue sur les éventuelles demandes de dérogation.

2. Inscription

Le concours est ouvert aux établissements scolaires (privés et publics) de toute la Suisse. Plus particulièrement, il est destiné aux élèves de l'enseignement primaire, dès la 7^e Harmos (environ dès 10 ans), et secondaire I et II (environ jusqu'à 19 ans). Le concours peut être réalisé individuellement, par classe ou par établissement.

L'inscription se fait exclusivement à travers le formulaire disponible sur le site Internet du concours dès le **1^{er} octobre 2015** : www.eduki.ch/fr/concours.php.

Les participants doivent annoncer leur intention de participer avant le **31 décembre 2015**.

Les travaux doivent être remis avec la fiche technique complétée au plus tard le **28 février 2016** à minuit.

3. Thématique du concours

Dans le cadre de ce concours, nous invitons les élèves à se familiariser avec les **Objectifs de développement durable** qui ont été adoptés par les États membres des Nations Unies lors du sommet mondial qui a eu lieu à New York en septembre 2015. Sur les 17 objectifs adoptés par l'ONU, quatre ont été retenus car prioritaires pour la Suisse (eau, santé, égalité et paix). Les élèves réfléchiront à la manière dont ces objectifs peuvent être mis en œuvre tant au niveau mondial qu'au niveau local.

Nous encourageons ainsi les élèves à imaginer comment pourrait être la Suisse après 2015 en présentant des travaux sur le développement durable.

Pour vous aider, des références et liens internet sont à disposition sur le site Internet d'Eduki : www.eduki.ch/fr/concours.php

4. Objectifs du concours

- Permettre aux élèves/classes/écoles de développer des projets concrets réalisables localement et ayant un effet multiplicateur en Suisse ou à l'étranger. Le concours pourra mettre en lumière des projets novateurs et favoriser leur reproduction dans d'autres régions de Suisse.
- Favoriser la créativité des élèves dans le domaine artistique.
- Connaître et comprendre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les Objectifs de développement durable (ODD).

- Sensibiliser les élèves des écoles publiques et privées à l'importance de la coopération internationale. Connaître le travail des organisations internationales et des acteurs de la société civile présents en Suisse et dans le monde.
- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté en donnant aux élèves les outils de réflexion sur le monde qui les entoure. Comprendre les interdépendances sociales, économiques et environnementales du monde.

5. Catégories

Les travaux peuvent être présentés dans l'une des **trois catégories** suivantes :

5.1. Projet concret - Idée pour un projet mettant en œuvre l'un ou plusieurs des 4 ODD proposés (eau, santé, égalité, paix), pour résoudre une problématique en Suisse (à l'école, dans le quartier, dans la ville) ou ailleurs dans le monde.

5.2. Réalisation artistique - Réalisation artistique (dessin, photo, sculpture, peinture, etc.) sur l'un ou plusieurs des 4 ODD proposés (eau, santé, égalité, paix), pour résoudre une problématique en Suisse (à l'école, dans le quartier, dans la ville) ou ailleurs dans le monde.

5.3. Réalisation média - Réalisation média (reportage vidéo, microtrottoir, etc.) sur l'un ou plusieurs des 4 ODD proposés (eau, santé, égalité, paix), pour résoudre une problématique en Suisse (à l'école, dans le quartier, dans la ville) ou ailleurs dans le monde.

Ces catégories sont subdivisées en **trois groupes d'âge** :

a. Fin du primaire - 7P et 8P ou équivalent (env. 10-12 ans).

b. Secondaire I - cycle d'orientation ou équivalent (env. 12-15 ans).

c. Secondaire II - post-obligatoire ou équivalent (env. 16-19 ans).

6. Conditions de participation

Tous les travaux remis doivent respecter les conditions suivantes :

- Les travaux doivent être envoyés dans les **délais** et en respectant les **critères** définis pour chaque catégorie (voir points 7 et 8 du règlement). Les dossiers qui ne satisfont pas les critères ne sont pas pris en considération.
- Les travaux doivent être réalisés dans le cadre scolaire.
- Les langues acceptées sont le français, l'allemand, l'italien, et l'anglais.
- Chaque participant s'engage à faire parvenir aux organisateurs un travail inédit. Il doit en être l'auteur et l'avoir réalisé dans les 12 mois qui précèdent la date limite de remise des travaux.
- Les références des sources extérieures (textes, photos, etc.) utilisées dans les travaux remis doivent être clairement mentionnées.

Avertissement : Si le travail soumis au concours fait aussi l'objet d'une notation scolaire, les choix du jury ne tiennent compte en aucun cas de la note obtenue au sein de l'établissement scolaire du participant et réciproquement.

7. Critères

7.1. Projet concret

Les idées de projets doivent :

- être présentés au moyen d'un dossier de minimum 3 pages et maximum 10 pages. Le dossier comportera les points suivants : idée, but, moyens à disposition, planning, budget, impact.
- tenir compte d'un ou plusieurs des 4 ODD sélectionnés (eau, santé, égalité, paix). Dans la mesure du possible, le travail intègre les dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociale, environnementale et économique.
- garantir une participation active des élèves dans le choix et la construction du projet.
- ne pas poursuivre un but lucratif.
- être reproductible dans d'autres régions de Suisse ou à l'étranger.
- être envoyés par courrier électronique à l'adresse concours@eduki.ch (si possible au format Word ou PDF).

7.2. Réalisation artistique

Les œuvres artistiques peuvent être des dessins, photo, sculptures, mode, design, peintures, ... et doivent :

- tenir compte d'un ou plusieurs des 4 ODD sélectionnés (eau, santé, égalité, paix). Dans la mesure du possible, le travail intègre les dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociale, environnementale et économique.
- être envoyés par courrier électronique à l'adresse concours@eduki.ch (si possible au format JPEG).
- être accompagnées d'un texte décrivant l'œuvre et sa signification (maximum 1 page recto/verso).

Leur version originale doit pouvoir être présentée, sur demande, au jury ou exposée lors de la remise des prix.

7.3. Réalisation média

Les œuvres média de type audiovisuel doivent :

- tenir compte d'un ou plusieurs des 4 ODD sélectionnés (eau, santé, égalité, paix). Dans la mesure du possible, le travail intègre les dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociale, environnementale et économique.
- être d'une durée de 5 minutes au maximum.
- être réalisées par les élèves (plan du montage, commentaires écrits ou dits).
- être remises par courrier électronique à l'adresse concours@eduki.ch ou à travers un lien Internet (Dropbox ou autre) si possible au format MP3.

8. Délai de remise des travaux

Chaque travail doit être accompagné d'une **fiche technique** à télécharger sur la page web du concours www.eduki.ch/concours.php.

Les travaux doivent être remis avec la fiche technique complétée au plus tard le **28 février 2016** à minuit.

9. Exclusion

Les travaux suivants seront exclus du concours :

- les travaux incomplets ou hors sujet.
- les œuvres comportant des propos diffamants, injurieux ou racistes.
- les œuvres plagiant ou copiant d'autres œuvres existantes.

10. Jury

Chaque catégorie est évaluée par un jury ad hoc composé de bénévoles, disposant d'excellentes compétences dans la discipline concernée. Les décisions du jury sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours. Les membres du jury doivent s'abstenir d'évaluer des œuvres réalisées par des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels.

11. Critères d'évaluation

1. Projet concret	2. Réalisation artistique ou média
<ul style="list-style-type: none">• la qualité du travail• l'investissement consenti• la participation active des élèves• l'effort de présentation• l'âge et le nombre d'auteurs• l'intégration des trois dimensions du développement durable (économique, social et environnemental)• l'effet multiplicateur du projet	<ul style="list-style-type: none">• la qualité du travail• l'originalité• l'investissement consenti• la participation active des élèves• l'effort de présentation• l'âge et le nombre d'auteurs• l'intégration des trois dimensions du développement durable (économique, social et environnemental)

12. Prix

Les meilleurs travaux se verront remettre un prix en espèce ou en nature.

Le jury peut renoncer à attribuer des prix s'il juge la qualité ou le nombre d'œuvres insuffisants.

Le prix octroyé en espèce pour la réalisation d'un projet concret est en principe unique et pour une durée d'une année. Le responsable du projet s'engage à envoyer un **compte rendu** (3 pages minimum) et un **décompte financier** (charges et recettes) à la Fondation Eduki au plus tard trois mois après la fin du projet. Le responsable du projet s'engage à mentionner la Fondation Eduki sur tout le matériel de promotion. En cas d'annulation ou report du projet, le montant octroyé est restitué à la Fondation Eduki dans les plus brefs délais.

13. Résultats du concours et exposition des oeuvres

La remise des prix aura lieu le **22 avril 2016** au Palais des Nations à Genève. Tous les participants au concours seront invités à la cérémonie. Les résultats du concours seront communiqués à cette occasion. Tout ou une partie des travaux remis seront présentés lors de la remise des prix et seront exposés au Palais des Nations.

14. Droits d'auteur

Au titre de leur participation au concours, les participants reconnaissent à l'organisateur le droit de présenter et de diffuser librement et gratuitement les travaux remis, notamment sur Internet, sous forme de publications ou dans le cadre d'expositions. L'organisateur peut aussi les remettre à un tiers. Les noms des auteurs des travaux présentés seront mentionnés explicitement.

15. Modification des modalités et acceptation du règlement

La participation au concours requiert l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. En participant au concours, le participant exprime son accord avec le règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée définitivement par la Fondation Eduki, organisatrice du concours, sans autre forme de recours.

La Fondation Eduki se réserve le droit de modifier le règlement, voire de reporter ou d'annuler la tenue du concours si des circonstances le justifient.

16. Annulation

La Fondation Eduki se réserve la possibilité de modifier le calendrier ou les modalités de déroulement du présent concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Si le nombre de dossiers complets reçus est inférieur à 10, l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler le concours. La décision serait publiée le jour même sur le site www.eduki.ch/fr/concours.php

17. Droit applicable et for

Le présent Règlement et toute participation au concours sont soumis au droit suisse exclusivement. En cas de litige, le for est à Genève, Suisse.

Fait à Genève, le 18 mai 2015

Modifié le 10 novembre 2015